

Initiatives ministérielles

faire en sorte qu'il soit plus difficile d'en venir à une entente entre le Québec et le Canada.

[Traduction]

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette motion aujourd'hui et, si je me mets à parler vite durant mon discours, c'est parce que le gouvernement a appliqué la clôture. Je dois donc me dépêcher, comme d'habitude, pour terminer avant qu'il ne se passe quelque chose d'autre de l'autre côté.

Ce n'est pas la première fois que je parle de ce très important projet de loi. Les trois mesures législatives qui ont suscité le plus d'intérêt ce printemps sont le projet de loi sur les pensions des députés, le projet de loi C-41 sur la détermination de la peine et le projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu. Ces trois projets de loi ont suscité plus d'intérêt dans les médias canadiens et dans ma circonscription que toute autre mesure législative dont le gouvernement a parlé ou qu'il a présentée.

• (1605)

Les Canadiens devraient savoir que le gouvernement a appliqué la clôture aujourd'hui pour limiter le débat sur ces trois projets de loi à la Chambre des communes. Ces trois mesures législatives que les Canadiens considèrent comme étant les plus importantes ne seront débattues que quelques heures avant d'être adoptées à la hâte par le Parlement.

Avant de parler du fond du projet de loi, je tiens à signaler que certains Canadiens sont d'avis que ces mesures législatives pourraient peut-être être étudiées en comité. Ce serait peut-être une bonne façon de les examiner attentivement et de proposer des amendements.

Lors de la première lecture du projet de loi C-64, qui porte sur l'équité en matière d'emploi, on ne m'a pas permis de proposer des amendements parce qu'ils étaient en anglais seulement et n'étaient donc pas recevables. Puis, le débat a été limité à cinq minutes par amendement, ce qui veut dire que, souvent, je n'ai même pas pu prendre la parole. Lorsque ce projet de loi a été mis en délibération à la Chambre, le gouvernement a appliqué la clôture comme il l'a fait pour ces trois autres projets de loi. Lorsque le comité est saisi d'un projet de loi aussi controversé que celui sur les pensions, il n'a pas besoin d'appliquer la clôture. Il n'entend tout simplement aucun témoin. Cela limite le débat.

Une mesure d'initiative parlementaire serait peut-être une bonne façon de faire triompher la démocratie. Les Canadiens auraient dû être présents au comité l'autre jour pour voir l'expression sur le visage du député de Hamilton—Wentworth lorsque le projet de loi C-224 a été balancé par la majorité libérale au comité parce qu'elle n'en voulait pas.

C'est très difficile de faire valoir un point de vue et c'est très décevant de voir un gouvernement qui, durant la campagne électorale, a promis la transparence et l'accessibilité employer divers moyens pour limiter le débat. C'est très décourageant.

Je voudrais, à propos de ce groupe de motions que nous sommes en train d'examiner, rappeler les inquiétudes de mes électeurs à l'égard de ce projet de loi. J'ai reçu d'innombrables

lettres de gens qui sont inquiets au sujet de ce projet de loi, au sujet du régime de pension, etc. Je pourrais vous en lire. Les gens sont très très en colère.

Des trois projets de loi que j'ai mentionnés, c'est celui-ci qui les intéresse au plus haut point. Or, nous ne pouvons avoir de débat valable parce que le gouvernement s'y refuse.

La dernière fois que j'ai pris la parole au sujet de ce projet de loi, lors de la lecture précédente, j'ai proposé de débattre en public des régimes de pension avec n'importe quel député n'importe quand et n'importe où au Canada. Il semble impossible d'obtenir des libéraux qu'ils en débattent ici. Ils ne sont pas très fiers de ce projet de loi. Les intervenants du côté de la partie gouvernementale ne sont guère nombreux. Pas un n'a relevé le défi parce qu'ils se rendent compte que la quantité d'essence qu'il leur faudrait pour laisser tourner le moteur de leur voiture afin de faire une sortie en catastrophe causerait une sorte de réchauffement de la planète.

Pas un seul ne veut débattre de cette question. Pas un seul ne veut en débattre publiquement. Pas un député libéral n'est fier de cette mesure législative. Ils baisseront la tête pour l'adopter plus tard. C'est vraiment déplorable. À mon avis, le gouvernement n'est pas fier des projets de loi C-41 et C-68, ni de celui sur les pensions et du projet de loi C-64 sur l'équité en matière d'emploi. Il ne veut pas en débattre. Il ne le veut pas parce que les ministériels se rendent compte qu'ils vont provoquer la colère des Canadiens. Ils espèrent simplement le faire adopter sans bruit et empêcher ainsi que les gens sachent la vérité en ce qui concerne ce régime de pension.

Je tiens à préciser, à l'intention de mes électeurs, que je vais devoir me retirer du régime de pension. Je le regrette. Au début de l'année, j'ai envoyé 40 000 questionnaires et 85 p. 100 des répondants ont dit qu'à leur avis, les députés devraient avoir un régime de pension, qu'il n'y avait rien de mal là-dedans, mais qu'il fallait que ce soit un régime similaire à ceux du secteur privé. Ils m'ont donné leur appui. Ils étaient en faveur d'un régime de pension pour les parlementaires mais ne voulaient pas que j'appuie le régime de pension proposé par le gouvernement.

C'est vraiment dommage, car la plupart des députés, des deux côtés de la Chambre, ont une famille. J'ai une femme et quatre enfants, et j'aimerais subvenir à leurs besoins et faire ma part pour contribuer aux finances familiales. Toutefois, les libéraux nous proposent un régime dont ils savent qu'il ne peut être accepté en toute équité. C'est dommage. Il est aussi dommage que les gens qu'ils forceront à se retirer du régime de pension, n'auront rien d'autre. C'est révélateur de leurs intentions, particulièrement en ce qui concerne les motions n^{os} 1 et 6 et l'idée de permettre à l'avenir aux parlementaires de se retirer du régime ou d'y adhérer.

• (1610)

Dans un certain sens, les libéraux espèrent pouvoir mettre un terme à cette question, peut-être même avant les prochaines élections. C'est un sujet qu'ils ne veulent pas qu'on débattre. C'est un fait accompli. Il faut adhérer à ce régime si l'on veut se présenter à la députation la prochaine fois. On essaie même d'étouffer le débat en ce qui concerne la prochaine fournée de parlementaires, ce qui est dégoûtant.